

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 août 2016 fixant au titre de l'année 2017 le nombre de postes offerts au concours professionnel pour le recrutement de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2^e classe et aux examens professionnels d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} et de 2^e classe

NOR : INTA1623929A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 26 août 2016, le nombre de postes offerts au concours professionnel pour l'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2^e classe, au titre de l'année 2017, est fixé à 2 (deux).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe, au titre de l'année 2017, est fixé à 52 (cinquante-deux).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^e classe, au titre de l'année 2017, est fixé à 54 (cinquante-quatre).